

5, rue Clisson 75013 PARIS
0684572075 / T F 0153940753
(FR41@wanadoo.fr)
snca.nat@free.fr

COMMUNIQUE

UN CONGRES DE COMBAT

Ce jour, le Congrès National Ordinaire du SNCA e.i.L. s'est réuni au Siège parisien.

Il a validé le Rapport d'Activité 2003 – 2006 et le Rapport Financier 2005 – 2006 dont l'essentiel a été publié dans le **Bulletin des Agrégés et Certifiés (BAC)** n°18.

En 2001, lors de la création du SNCA e.i.L. sous l'appellation provisoire de SNETAA Certifiés Agrégés e.i.L., l'équipe dirigeante et fondatrice s'était engagée à travailler jusqu'en 2006. La Direction Nationale, élue lors du Congrès Constitutif de 2003 et confirmée lors du Congrès Extraordinaire du 3 mai 2005, a donc remis ses mandats.

Le Congrès National a élu **Françoise ROCHE Secrétaire Générale Honoraire** du SNCA e.i.L. et lui a confié jusqu'au prochain Conseil National Syndical la fonction de **Secrétaire Générale intérimaire**. Il a élu un nouveau Trésorier National et un nouveau Secrétariat National.

Le Congrès National a confirmé les mandats que s'était donnés le SNCA e.i.L. lors de son Congrès Extraordinaire du 3 mai 2005.

Analysant la situation politique, économique, sociale et syndicale de la France, le Congrès a constaté que celle de l'Ecole reflétait dramatiquement **la précarisation, la paupérisation, le sentiment d'insécurité du lendemain, la mise en concurrence exacerbée des groupes socio-professionnels, le recul de la Laïcité, la mise à mal de la République et de ses Valeurs dont souffre le pays.**

Le Congrès National a donc décidé de poursuivre le combat revendicatif particulièrement sur les points suivants :

- **Le respect et l'amplification du Droit du Travail**
- **La prééminence de l'égalité des droits** dans l'accès à la formation initiale et à l'emploi (*Plan de cohésion sociale et Loi sur l'Egalité des Chances sont des textes de discrimination*)
- **La sauvegarde et le développement des Services Publics**, et notamment celui de l'Education (*La Loi Organique des Lois de Finance ou LOLF est une arme contre l'emploi et l'intérêt des élèves et de leurs familles*)

- **Le refus de toute exploitation de l'Homme par l'Homme** (sous couvert de l'immigration choisie » qui est une forme de prédation à l'encontre des pays du Sud, les travailleurs immigrés et leurs familles sont soumis, par la loi Sarkhosy, à une vie dans laquelle le non-droit les précarise, les exclut, en fait de la main d'œuvre corvéable à merci)

Il est bien évident que l'action du SNCA e.i.L. doit tenir compte des tumultes politiques et sociaux qui ont affecté la société française depuis des années :

- Une campagne présidentielle en 1995 axée par le futur Président sur la « **Fracture sociale** » qui s'est depuis considérablement aggravée.
- Le même Président faisant sa campagne de 2002 sur « l'insécurité » civile, laissant hors champ toutes **les autres formes d'insécurité liées à la « Fracture sociale »**.
- Second tour CHIRAC – LE PEN en 2002 ...
- Les 3 millions de Français mobilisés en 2003 contre la « réforme » anti-sociale des Retraites et **l'autisme des dirigeants**.
- Le **Non** massif au Référendum sur le Projet de Constitution Européenne du 29 mai 2005 et la non prise en compte sur le plan national de la voix des urnes.
- Le mouvement social des « Banlieues » à l'automne 2005 et **la réponse des Pouvoirs Publics à ce mouvement : le Contrat Première Embauche !**

Avec, à l'arrière plan, **la grave crise de la « Représentation » nationale et locale** de plus en plus coupée des réalités sociales et des exigences de la République.

C'est pourquoi le Congrès a réfléchi à la pré-campagne présidentielle en cours dont, sous l'alibi des affaires, **la caractéristique principale est de diviser les Français plutôt que de rassembler les citoyens**. Le SNCA e.i.L., Syndicat Fédéré Unitaire, met en garde contre cette communautarisation de la société (les « vieux » contre les « jeunes », les fonctionnaires contre les travailleurs du privé, les « banlieues » contre les « centre villes », les CDD contre les CDI...et la liste est si longue !)

L'alternative à cette division préméditée du corps social qui permet toutes les régressions n'est-elle pas la proposition de la **Charte d'Amiens** qui enjoint à l'organisation syndicale de fédérer les revendications du monde au travail pour que celui-ci réinvestisse **dans l'Unité** la totalité du champ de la vie économique et sociale plutôt que de la cogérer avec le Patronat et l'Etat ?

**Cette alternative, c'est le choix que renouvelle
par son Congrès National le SNCA e.i.L.
Le SNCA e.i.L. portera ce choix au niveau national, européen et
international.**

Paris, le 11 mai 2006